

**D**e plus en plus reconnus à travers le monde<sup>1</sup>, et notamment en Europe, les services de jeunesse<sup>2</sup> (de type citoyen, civil, civique, volontaire, etc.) se profilent comme de puissants outils à la fois de valorisation de la jeunesse, de cohésion sociale et d'utilité collective. Ces services existent depuis en moyenne treize ans, preuve qu'il s'agit de dispositifs innovants et en pleine expansion. L'article de Jean-Claude Richez montre qu'en Europe, plusieurs pays ont déjà institué de véritables services de ce type. Pointons le développement récent du programme français, lequel vient de monter en puissance avec le vote en 2010 d'une nouvelle loi qui a permis à près de dix-mille jeunes de vivre cette expérience valorisante, et ce dès sa première année d'application. Visant 10 % de la classe d'âge en 2014 (soit septante-cinq mille jeunes), cette loi a par ailleurs fait l'unanimité lors de son vote, recueillant une très large adhésion, tant au niveau politique que syndical ou associatif. Ce succès montre à quel point ces programmes, d'une part, constituent de véritables projets de société et, d'autre part, répondent à des besoins émanant tant de la jeunesse que de la collectivité.

### **DES MOTIVATIONS DIFFÉRENTES, MAIS UN APPORT DU SERVICE CIVIQUE RECONNU**

À travers l'analyse fine du programme d'Unis-Cité, la sociologue Valérie Becquet montre que ces besoins répondent à plusieurs logiques de motivation de la part des jeunes (logique altruiste articulée à deux logiques secondaires, de formation et de parcours), et que ces logiques se déclinent par des usages et selon des profils sociaux différenciés. Dans tous les cas, les apports du service civique pour les jeunes d'Unis-Cité sont manifestes à plusieurs points de vue : acquisition de connaissances et de compé-

1 Deux-cent-dix programmes de ce type sont actuellement actifs à travers le monde.

2 Les Youth Service, selon la dénomination de l'International Association for National Youth Service, répondent aux critères suivants : ils ciblent les jeunes ; leur proposent de participer à des projets d'utilité collective ; sont l'occasion pour eux d'un développement personnel et de l'acquisition de compétences et de savoir être ; peuvent être volontaire ou obligatoire ; requièrent un engagement à temps plein ; donnent aux jeunes les moyens de subvenir à leurs besoins ; sont soutenus et impulsés par l'État et mobilisent tous les acteurs de la société.

tences, et capacité à les valoriser ; contribution à l'intégration politique « principalement en ce qui concerne la formation du jugement critique et de la perception de l'utilité de l'action collective » ; clarification du projet professionnel et/ou d'avenir.

### **UNE JEUNESSE EN MUTATION**

Les propos de Jean-Pierre Lebrun illustrent bien, dans un contexte de mutation du lien social dans lequel la place des jeunes semble loin d'être clairement identifiée, les apports possibles d'un service citoyen institutionnalisé. Outre la reconnaissance symbolique à l'égard de ces jeunes qui décident de consacrer une partie de leur temps à la collectivité, le service citoyen proposerait également un dispositif souple d'encadrement et de structuration. Dans le même temps, il les soulagerait de l'injonction sociale d'autonomie pressante et omniprésente qui les considère d'emblée comme des citoyens déjà construits et achevés. En outre, dans une perspective plus globale, l'instauration d'un service citoyen contribuerait à penser à nouveaux frais les conditions d'un lien social pouvant articuler plus finement le rapport entre l'individu et le collectif. Cette prise de conscience nécessaire constituerait en tout cas les prémisses d'une cohésion sociale renforcée dans une société actuelle éclatée et atomisée.

Avec l'analyse d'Olivier Servais, c'est à un autre type de mutation de la jeunesse que l'on assiste, celui d'une jeunesse qui s'adapte au monde qui s'offre à elle, un monde en crise, sans horizons, virtuel, technologique et anarchique auquel la jeunesse répondrait par un repli — étonnement optimiste — sur la sphère privée, affective, relationnelle, mais centrée sur elle-même. Ce constat n'est en fait guère éloigné de celui de Jean-Pierre Lebrun dans la mesure où les projections des jeunes décrivent les biais et artifices d'une société horizontale, sans commande, ni gouvernail. Face à ce risque de fragmentation sociétale, il apparaît urgent de pouvoir « proposer des cadres de sociabilité étendus, au-delà du groupe de pairs [...] de réinsuffler du sens dans le collectif, et particulièrement dans le vivre-ensemble institutionnalisé ». Ce cadre n'émergera qu'au prix d'une politique volontariste, à contrecourant de l'horizon(tal) contemporain, car les enjeux sont de taille : maintenir une ambition sociétale, partager des imaginaires communs, brasser des classes et des générations... D'un mot : (re)trouver le sens du vivre-ensemble.

### **DU BESOIN DE RECONNAISSANCE À UNE POLITIQUE DE LA RECONNAISSANCE**

Céline Tignol apporte la clé de voute des lectures précédentes en développant l'approche du philosophe Axel Honneth selon laquelle un grand nombre de dysfonctionnements sociétaux relève du déni de reconnaissance des personnes. En effet,

si tant est que notre personnalité se construit dans l'interaction avec autrui, dans la valeur sociale qu'elle acquiert au regard de l'autre, « nous ne pouvons prétendre à une capacité d'agir dans le monde social qu'à condition d'être soutenus, confirmés, renforcés socialement par des rapports de reconnaissance mutuelle ». La condition égalitaire moderne impose que cette reconnaissance soit obtenue dans une relation d'égalité, reconnue juridiquement et accordant une symétrie de valeurs des particularités individuelles. Le cadre du service citoyen, dans son accompagnement, via son statut, par ses interactions et sa forme réflexive, répond aux différents modes de reconnaissance identifiés par Honneth. De surcroît, en tant que projet de société, le service citoyen les constitue explicitement comme enjeux. En ce sens, il serait une réponse — une sémantique collective — à des luttes pour la reconnaissance, lesquelles cristalliseraient un certain nombre d'expériences négatives du social, dont le service citoyen permettrait la phagocytose et le dépassement, notamment par l'action sociale reconnue et responsabilisante. Dès lors, en tant que « politique de la reconnaissance », il s'évaluerait dans « notre capacité à laisser s'exprimer, voire à aider à la construction de « cadres d'expériences », d'espaces d'autonomies et d'affiliations multiples, de circulation des identités, de développement de discours critiques et de pratiques alternatives<sup>3</sup> ».

### **LES RISQUES D'INSTRUMENTALISATION DU SERVICE CITOYEN**

Quant aux risques d'instrumentalisation ou de dénaturation du service citoyen qu'Abraham Franssen évoque dans un style volontairement provocateur, il s'agit principalement d'éviter qu'il ne devienne un énième dispositif d'insertion-activation professionnelle ou un nouveau sous-statut précaire pour les jeunes. La Plateforme pour le Service Citoyen, dans ses propositions évolutives de projets pilotes, en a parfaitement conscience et cherche à éviter ces dérives à travers les balises posées dans la construction de son programme. Les évaluations continuées du dispositif ont déjà permis de (ré)ajuster le dispositif-type pensé pour le service citoyen tandis que les expériences ultérieures affineront encore le processus.

Toutefois, au-delà de cette mise en garde salutaire, nous voudrions (ré)insister sur un point important qui permet de passer d'une posture méthodologique déconstructive, nécessaire par les avertissements lucides qu'elle formule, mais intrinsèquement aporétique, à une approche résolument constructive. Cet élément, trop souvent oublié, est la « capacité d'action » (le concept d'« agency » en philosophie et en sociologie contemporaines) des jeunes. Ces derniers, même instrumentalisés, n'en demeurent pas moins des individus mus par une certaine rationalité. Il serait donc réducteur de les

<sup>3</sup> Blier Bernard, « "La politique de la reconnaissance" comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes », [www.injep.fr/IMG/pdf/Art.\\_Pens=e\\_plurielle.Bie\\_1.pdf](http://www.injep.fr/IMG/pdf/Art._Pens=e_plurielle.Bie_1.pdf).

voir d'emblée occuper, par rapport au projet de service citoyen, un rôle passif d'attente désintéressée. Les expériences étrangères d'engagement civique (voir notamment l'article de Valérie Becquet) montrent bien que les jeunes effectuant des services d'intérêt collectif sont animés par des logiques-types qui se justifient rationnellement dans leurs trajectoires biographiques individuelles. En outre, comme l'a montré Olivier Servais, si les jeunes font preuve d'un pessimisme global à l'égard d'un futur sociétal particulièrement inquiétant, ils y opposent néanmoins « une vision individuelle paradoxalement optimiste d'un sujet volontariste ». L'expérience du projet pilote de service citoyen n'a pu que confirmer ce constat dans la mesure où les jeunes qui y ont participé se sont (ré)appropriés rapidement, et de manière symboliquement forte, le processus qui leur était proposé. Cette « capacité d'action » résulte d'ailleurs fort logiquement du fait que ces dispositifs se font généralement sur une base volontaire. Dans le cas belge du service citoyen, la demande émane de la société civile, et de la jeunesse en particulier, et non de l'État ou de la sphère professionnelle. Ce type de dispositif traduit donc clairement une démarche de type « *bottom-up* » et non une approche de type « *top-down* ». Si l'impulsion centripète de cette dynamique de participation citoyenne, en rappelant que les jeunes sont les acteurs de ce dispositif et non les spectateurs passifs, n'élimine bien évidemment pas tout risque ultérieur d'instrumentalisation ou de récupération, elle permet néanmoins d'en relativiser la portée.

### RECOMMANDATIONS: UN CADRE LÉGAL POUR UN STATUT SOCIAL

Tout projet de service citoyen requiert donc, par essence, une reconnaissance institutionnelle. Face à la complexité de notre système fédéral belge, et au regard du concept de service citoyen, indubitablement le niveau d'ancrage juridique du dispositif s'avère fédéral. Une *proposition de loi* actuellement déposée au Sénat, bien qu'imparfaite, a le mérite d'ouvrir le champ des critiques et les sillons féconds de nouvelles propositions. Parmi celles-ci, un scénario développé dans l'article de Julien Pieret se dégage et semble le meilleur compromis entre le juridiquement possible et le philosophiquement souhaitable. Ce scénario, de surcroît, permettrait la reconnaissance de toutes les formes de service citoyen, et surtout de tous ses publics cibles. Il s'agit du *fédéralisme coopératif* renforçant l'articulation entre compétences fédérales et fédérées, distinguant explicitement les matières appartenant à chaque niveau (le statut social pour le fédéral et les matières personnalisables aux Communautés).

Dans cette perspective, un nouveau *statut social*, traduction juridique de la reconnaissance de cet espace de transition spécifique du service citoyen se formalise à travers un *contrat d'engagement*. Celui-ci, outre une protection juridique, économique et sociale, engage le jeune et l'organisme qui l'accueille sous une forme originale de

rapport non subordonné et définit également un cadre opérant (objet et conditions d'exercice des *missions*, durée, modalités de *formations*, indemnisation, conditions de résiliation, certification...).

La diversité des acteurs susceptibles de souscrire à pareille contractualisation bénéfique aux deux parties et à toute la société requiert un minimum de formalisation. L'*agrément* de structures d'accueil (associations, institutions d'utilité publique, services publics...) dépend de la cohérence et de la conformité des *missions* proposées au regard de l'universalité du service citoyen. L'*accès à tous les jeunes* sans distinction sera garanti dans le recrutement, d'une part, par un effort d'information consenti envers les jeunes à moindres opportunités et, d'autre part, par l'absence de sollicitation de compétences particulières. La *motivation* sera le facteur central de discernement. Les *missions* ne devront en aucun cas se confondre avec des emplois déguisés ou d'énigmatiques dispositifs d'insertion professionnelle. L'accompagnement du jeune par un *tuteur*, lui-même formé aux fonctions du tutorat, contribuera non seulement à la bonne réussite des *missions*, mais aussi à l'émancipation du jeune.

Dans la continuité de cette maturation du jeune adulte, l'alternance de périodes de missions et de formations contribue à développer sa réflexivité sur les expériences vécues au profit de l'émergence d'une conscience citoyenne. Pour atteindre cet objectif, le processus de formation est caractérisé par des temps différenciés : formation générale et sectorielle, temps d'échanges, temps de maturation et temps d'évaluation. Les opérateurs de ces formations sont multiples, mais sont certainement à identifier dans la constellation associative caractéristique de la société civile belge. De plus, dans notre contexte fédéraliste, des missions complémentaires d'échanges communautaires sont fortement recommandées afin de favoriser la connaissance des autres Communautés par les générations qui construiront la Belgique à venir, et ce quelle qu'en soit sa future déclinaison institutionnelle.

On peut donc affirmer qu'aujourd'hui la réflexion sur le service citoyen est balisée, les acteurs identifiés, les besoins et les finalités mis en perspective, et le débat présent sur la place publique. Il appartient aux mandataires politiques, mais aussi à tous les acteurs de la société, de lui donner un cadre légal et opérationnel au service de l'émancipation des générations qui feront la société plus citoyenne et solidaire de demain. ■

**FRANÇOIS RONVEAUX ET FRANÇOIS GÉRADIN**